

## Communiqué

### **ArcelorMittal Exploitation minière Canada annonce la reprise de ses activités opérationnelles**

Longueuil, le 21 avril 2020 — Aujourd’hui, ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c. a annoncé la reprise progressive de ses opérations suite à l’annonce gouvernementale d’élargir la liste des services essentiels, y compris le secteur minier.

« Suite à l’annonce du gouvernement du Québec, nous avons mis en œuvre un plan de reprise graduelle de nos opérations. Pour ce faire, nous avons mis en place des mesures sanitaires selon les recommandations de la santé publique, » affirme M. Mapi Mobwano, PDG intérim d’ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c., « Nos protocoles de santé et de sécurité ont été établis ainsi que nos mesures de prévention pour la sécurité de nos employés et des entrepreneurs sur le terrain. Les mesures spécifiques ont été développées paritairement avec nos équipes opérationnelles, nos partenaires syndicaux et nos délégués de santé et sécurité pour se conformer aux exigences sanitaires propres à la réalité des secteurs, ainsi que pour assurer que l’ensemble des employés sur les sites travaillent dans des conditions sécuritaires. Toute autre personne qui se présente sur nos sites y sera aussi soumise. Soyez assurés que nous avons décidé d’aller au-delà des mesures suggérées par le gouvernement pour veiller à la santé de nos employés ainsi qu’aux communautés de Fermont et de Port-Cartier. »

Tous les employés sont soumis aux mêmes protocoles de santé et de sécurité sur les sites d’opérations. Les mesures déjà établies telles que de distanciation sociale, d’hygiène, de nettoyage des surfaces, de santé individuelle ainsi que la vérification de la température, font partie de notre protocole sanitaire. D’autres mesures préventives ont aussi été rajoutées concernant le transport, l’accès aux installations, les complexes résidentiels, les habitations et les campements, les cafétérias, les vestiaires ainsi que les aires communes.

Les employés permanents non-résidents (PNR) devront suivre plusieurs mesures préventives telles que la prise de température, la déclaration de santé et le lavage des mains avant chaque vol. Le port de masques et la distanciation sociale dans les avions et les autobus est toujours obligatoires.

ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c. demeure déterminée à protéger sa main-d’œuvre pendant la reprise graduelle de ses opérations, et continue de mettre en place des mesures de santé et de sécurité supplémentaires, conformément aux directives de la santé publique et de l’Organisation mondiale de la Santé.

**À propos d’ArcelorMittal Infrastructure Canada s.e.n.c. et d’ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c.**

Filiales d’ArcelorMittal, le numéro un de l’acier dans le monde et parmi les 5 plus grands producteurs de produits de minerai de fer à l’échelle internationale, ArcelorMittal Infrastructure Canada s.e.n.c. (AMIC) et ArcelorMittal Exploitation minière Canada s.e.n.c. (AMEM) sont deux entités complémentaires œuvrant sur la Côte-Nord du Québec. AMIC assure le transport de concentré entre Mont-Wright et Port-Cartier et exploite un port de mer à Port-Cartier permettant de transporter et expédier les produits d’AMEM sur quatre continents. AMEM produit du concentré et des boulettes d’oxyde de fer destinés au marché de l’acier. Les deux entreprises emploient environ 2500 personnes, faisant d’ArcelorMittal le plus grand employeur dans la région de la Côte-Nord.

Renseignements :

Andrea Paine, Directrice des communications, [andrea.paine@arcelormittal.com](mailto:andrea.paine@arcelormittal.com)